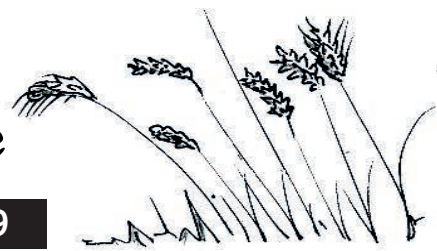




Contrats AMAP Parole de Terre



Période du 15 janvier au 5 mars 2019

Livraison hebdomadaire de pain

Les contractants :

Le Producteur :
Fournil des Touselles
 Place de la fontaine
 84 160 Cucuron
 04.90.77.80.33
 Date :
 Signature :

L'adhérent(e) :
 Prénom, Nom :
 Adresse :
 Tel :
 Date :
 Signature :

Contenu du contrat

Pour la période contractuelle et dans le cadre du partenariat existant entre le producteur et l'AMAP Parole de terre,

Le fournil des Touselles s'engage :

- à livrer à l'adhérent(e) le mardi (heure de distribution selon la saison), le pain selon les quantités hebdomadaires indiquées dans le tableau ci-après.

L'adhérent(e) s'engage :

- à régler au fournil par avance le montant global de sa commande.
- à enlever chaque semaine sa commande (dans le créneau horaire des distributions).

La période couverte par ce contrat correspond à 8 livraisons. Elle débute le 15 janvier 2019 et se termine le 5 mars 2019. Le jour de livraison est le mardi.
Toute commande non enlevée avant la fin de la distribution ne pourra être réclamée ultérieurement.

NOM :			PAS DE DISTRIBUTION	15 janvier	22 janvier	29 janvier	5 février	12 février	19 février	26 février	5 mars
BIS	1 kg	4,50 €									
	500 g	2,50 €									
COMPLET	1 kg	4,50 €									
	500 g	2,50 €									
MÉTEIL	1 kg	4,50 €									
	500 g	2,50 €									
SEIGLE	500 g	2,50 €									
PETIT ÉPEAUTRE	500 g	3,50 €									
Total par jour											

Le total de la commande est de payé en :

1 chèque à l'ordre du **Fournil des Touselles** (ce chèque sera débité en décembre 2018) ou espèce.

Contrats AMAP Parole de Terre

Période du 17 avril 2018 au 18 décembre 2018

Livraison hebdomadaire de pain

Les contractants

le producteur :

Margaux Hudelot
111 route de vaugines
84160 Lourmarin
date :
signature :

l'adhérent(e) :

nom, prénom :
adresse :
.....
tél :
date et signature :

contenu du contrat

Pour la période contractuelle et dans le cadre du partenariat existant entre le producteur et l'AMAP de Vaugines,

Le producteur s'engage :

- à livrer à l'adhérent(e) le mardi (heure de distribution selon la saison), le pain selon les quantités hebdomadaire indiquées dans le tableau ci-après :

L'adhérent(e) :

- à régler au fournil par avance le montant global de sa commande
- à enlever chaque semaine sa commande (dans le créneau horaire des distributions)

La période couverte par ce contrat correspond à 34 livraisons.

Elle débute le 17 avril 2018 et se termine le 18 décembre 2018, le jour de livraison est la mardi.

Toute commande non enlevée avant la fin de la distribution ne pourra être réclamée ultérieurement.

NOM :			17	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21		
			Avril	Mai	Mai	Mai	Mai	Mai	Mai	Jun	Jun	Jun	Juin	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet	Août	Août	Août	
BIS	1 kg	4,50 €																				
	500 g	2,50 €																				
COMPLET	1 kg	4,50 €																				
	500 g	2,50 €																				
METEIL	1 kg	4,50 €																				
	500 g	2,50 €																				
GRAINES	1 kg	6,50 €																				
	500 g	3,50 €																				
SEIGLE	500 g	2,50 €																				
	500 g	3,50 €																				
PETIT EPEAUTRE																						
TOTAL A																						
Total hebdomadaire (euros) A																						
BIS	1 kg	4,50 €	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18			
	500 g	2,50 €																				
COMPLET	1 kg	4,50 €																				
	500 g	2,50 €																				
METEIL	1 kg	4,50 €																				
	500 g	2,50 €																				
GRAINES	1 kg	6,50 €																				
	500 g	3,50 €																				
SEIGLE	500 g	2,50 €																				
	500 g	3,50 €																				
PETIT EPEAUTRE																						
TOTAL B																						
Total hebdomadaire (euros) B																						
			TOTAL A +B =																			

Payé en 1 ou 2 chèques à l'ordre de **Margaux Hudelot**

Le premier chèque sera débité immédiatement et le second en septembre

1 chèque€

Ou 2 chèques :+.....=.....€